

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CEZAY**

Date de la convocation : 10 novembre 2022

Afférents au CM : 11

Présents : 10

Votants : 10

**SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2022**

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le dix-huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme GIRY Marie-Thérèse, Maire.

**PRÉSENTS** : Mme GIRY Marie-Thérèse, Mme BROTTES Mireille, Mme PALLANCHE Carole, M. FERNANDES-RIOS Sergio, Mme THOMAS Aurélie, M. SOUCHON Cédric, M. JACQUET Jonathan, M. COUDOUR Hubert, Mme BERNARD Ophélie, Mme JACQUET Delphine.

**ABSENT** : M. VERNIN Clément

**SECRÉTAIRE** : Mme BERNARD Ophélie

**INSTALLATION CLASSÉE SOUMISE À AUTORISATION : SE CARRIÈRES VIAL**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet, les principaux enjeux environnementaux, l'étude de l'impact et l'étude du danger, et rappelle ceci :

Vu le Code de l'environnement et notamment ses Livre 1<sup>er</sup> Titre II, Livre II Titre 1<sup>er</sup> et Livre V Titre 1<sup>er</sup>,

Vu la demande d'autorisation présentée le 2 juillet 2020, complétée le 21 janvier 2021, le 24 mars 2022 et le 13 mai 2022, par M. le Directeur de la SE CARRIÈRES VIAL, lieu-dit La Goutte de l'Heur, 42130 Saint Sixte, dont le siège social est situé lieu-dit Le Peu, 42890 Sail Sous Couzan, personne morale responsable du projet, en vue d'obtenir l'autorisation de renouvellement et d'extension d'une carrière de roche dure,

Vu le dossier, accompagné d'une étude d'impact, l'étude de dangers, les plans et les pièces annexes présentés à l'appui de la demande,

Vu le Code de l'environnement qui prévoit : « le Conseil Municipal de la commune où l'installation projetée doit être implantée et celui de chacune des communes dont le territoire est atteint par le rayon d'affichage, sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête. »

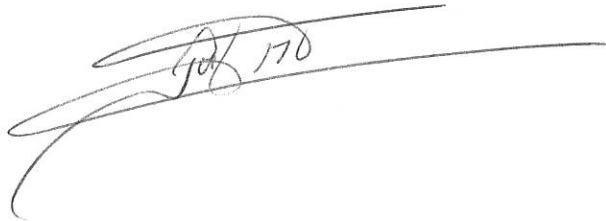
Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité des présents.

Copie certifiée conforme.

À Cezay, le 18 novembre 2022

**Le Maire, Marie-Thérèse GIRY**

**La Secrétaire, Ophélie BERNARD**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. GIRY', with the number '170' written next to it. The signature is written over a horizontal line.